

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/ 0431 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Communiqué n°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2021/054/PRG/CNRD/SGG du 29 Octobre 2021, portant Nomination du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret D/2022/046/PRG/CNRD/SGG du 21 janvier 2022, portant nomination des hauts cadres au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. CONSEILLER PRINCIPAL

Monsieur **Jean-Luc FABER**, précédemment Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement.

2. CONSEILLER ECONOMIQUE

Monsieur **Abdourahamane SOW**, précédemment Consultant en Finance



3. DIRECTEUR GENERAL DU BUREAU DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT (BSD)

Monsieur **Pierre KAMANO**, précédemment Assistant Exécutif du Commissaire de la CEDEAO en Charge de l'Agriculture, Environnement et des Ressources en Eau.

4. DIRECTRICE NATIONALE ADJOINTE DU SERVICE DE COORDINATION ET DE SUIVI DES PROGRAMMES ET PROJETS

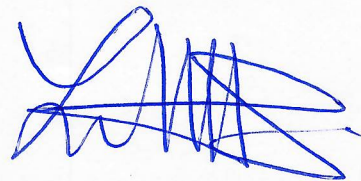
Madame **Fatoumata M'Bemba CAMARA**, précédemment chargée d'études au Service de Coordination et de Suivi des Programmes et Projets.

5. DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE DE FORMATION DE L'ELEVAGE DE LABE

Monsieur **Mamadou Saidou DIALLO**, précédemment Expert en management des ressources humaines et consultant projets.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA